

Déclaration de renonciation aux allocations du travail des arts

Pourquoi cette déclaration ?

Vous utilisez ce formulaire si vous bénéficiez des règles spécifiques du Chapitre XII applicables aux travailleurs des arts et que vous souhaitez y renoncer (en ce compris à l'allocation du travail des arts).

Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez plus d'informations :

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);
- lisez la feuille-info T191 ainsi que les feuilles-info T31, T41, T46 et T67 pour les allocations de chômage et les feuilles info T35, T37 et T156 pour les allocations d'insertion (sur base des études).

Ces feuilles info sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peuvent être téléchargées du site internet www.onem.be.

Que devez-vous faire de ce formulaire?

Remettez ce formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Les règles spécifiques applicables aux travailleurs des arts cesseront de s'appliquer :

- à la date pour laquelle vous renoncez aux allocations ;
- mais au plus tôt à la date à laquelle votre renonciation parviendra au bureau de chômage.

Si vous souhaitez bénéficier des allocations de chômage « ordinaires » à la suite de votre renonciation, prenez contact avec votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) afin d'introduire dans les plus brefs délais une demande complète d'allocations de chômage.

Et ensuite?

L'organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) transmet les formulaires à l'ONEM.

L'ONEM vous confirmera la prise en compte de votre déclaration de renonciation.

Si vous souhaitez bénéficier d'allocations de chômage ou d'insertion conformément aux règles ordinaires, vous devez :

- remplir les conditions pour avoir droits à ces allocations ;
- introduire une demande d'allocations auprès de votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) .

Votre identité

Prénom et nom

.....

Rue et numéro

.....

Code postal et commune

.....

Votre numéro NISS se trouve sur votre
carte d'identité.

Numéro de registre national (NISS) ____ / ____ - ____

Les données 'téléphone' et 'e-mail'
sont facultatives.

Téléphone

.....

E-mail

.....

Votre demande :

Lorsque vous renoncez aux
allocations du travail des arts et à
l'application des règles spécifiques
applicables aux travailleurs des arts,
une période de carence vous est
applicable.

Durant cette période de carence,
vous ne pouvez plus bénéficier des
allocations du travail des arts et des
règles spécifiques.

La période de carence se termine le
lendemain de la fin de votre période
d'application applicable au moment
de la renonciation, sans pouvoir être
inférieure à 24 mois.

La période d'application est la période
de 36 mois pendant laquelle vous
pouvez bénéficier des règles
spécifiques applicables aux
travailleurs des arts.

Je déclare renoncer aux allocations du travail des arts et à l'ensemble des règles
spécifiques applicables aux travailleurs des arts à partir du ____ / ____ / ____

Je sais que cette déclaration de renonciation est irrévocable et je m'engage à ne pas
la révoquer.

Je sais que cette déclaration de renonciation doit être introduite préalablement au
bureau du chômage.

« Préalablement » signifie que la présente déclaration doit parvenir au bureau du
chômage avant la date à partir de laquelle vous renoncez aux allocations du travail
des arts et aux règles spécifiques applicables aux travailleurs des arts.

Je sais qu'une nouvelle demande d'allocations du travail des arts ne peut être
introduite avant la fin de la période de carence (voir ci-contre).

Je sais que, pour pouvoir bénéficier à nouveau des règles spécifiques applicables
aux travailleurs des arts, je dois :

- remplir toutes les conditions pour avoir droit à ces règles spécifiques ;
- introduire une nouvelle demande auprès de mon organisme de paiement
(CAPAC, CGSLB, CSC ou FG TB).

Signature

Vos déclarations sont conservées
dans des fichiers informatiques.

Vous trouverez de plus amples
informations concernant la protection
de ces données dans la brochure
relative à la protection de la vie privée
disponible à l'ONEM.

L'exactitude de vos déclarations est
vérifiée en comparant celles-ci aux
données du Registre national et
d'autres organismes (mutuelles, fonds
d'assurance pour indépendants,
banques de données ONSS avec les
données relatives à votre occupation,
SPF Finances pour ce qui concerne
votre dossier fiscal, institutions des
Communautés et des Régions, ...)

Plus d'infos sur www.onem.be

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date: ____ / ____ / ____

Signature